



COMMUNIQUÉ de PRESSE

Sociétés d'autoroutes : nouvelles hausses des tarifs en 2017 intolérables

La CGT revendique la renationalisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes pour redistribuer les richesses engendrées par les hausses continues des péages !

Ce n'est certainement pas l'objectif de ce gouvernement, pas plus que cela ne l'était pour le précédent qui en avait la possibilité, à la suite des rapports de 2015 – de la commission développement durable de l'Assemblée Nationale présidée par JP Chanteguet qui avait défendu l'Ecotaxe PL évaluée à plus de 2 milliards d'euros, de la Cour des Comptes et de la haute Autorité de la Concurrence – et d'une proposition de loi du Groupe CRC, lesquels attestaient tous du fait que les sociétés d'autoroutes sont dans une situation de rente, situation reconnue par l'État qui laisse perdurer cette gabegie financière par la poursuite de plans de relance autoroutiers négociés en 2016 et en cours de réalisation pour les 10 ans à venir.

Déjà pointées du doigt pour leur exploitation des autoroutes sans risque, les sociétés concessionnaires d'autoroutes sollicitent l'autorisation d'une augmentation des tarifs pour les investissements complémentaires à réaliser, alors même que Ségolène Royal, ex-ministre de l'Écologie, avait dénoncé haut et fort cette clause exorbitante des contrats de concession en « béton » avec l'État qui pérennisent les concessions en prolongeant leur durée à chaque fois qu'il leur est demandé de réaliser de nouveaux investissements (de plus de 2 à 3 ans selon les sociétés) qui se solderont à l'échéance par plus de 12 milliards d'euros prélevés sur les usagers !

Saisie pour avis le 13 mars 2017 sur 7 projets d'avenants aux contrats de concession entre l'État et les sociétés d'autoroutes (APRR, Area, ASF, Escota, Cofiroute, Sanef et SAPN), l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer) conteste également les tentatives de faire financer, par les usagers et les contribuables locaux, la moitié des 800 millions d'euros (370 millions) qui devrait être financée uniquement sur les fonds propres des sociétés d'autoroutes.

Une nouvelle fois, les sociétés d'autoroutes tentent de faire payer aux usagers et aux collectivités locales des investissements à leur charge, figurant pour plus d'un tiers dans les contrats État/sociétés concessionnaires d'autoroutes signés en avril 2015.

La redistribution annuelle des profits est tirée : des péages (usagers), de l'exploitation des salariés des sociétés d'autoroutes (chantage à l'emploi avec 3000 emplois de péagistes déjà supprimés depuis 10 ans, ce qui déshumanise le service rendu), du Crédit d'impôts et Compétitivité emploi des trois dernières années (CICE ayant contribué pour son effet d'aubaine à hauteur de 41,5 millions d'euros).

Pour la CGT, c'est ce modèle économique et social injustifié d'exploitation d'un bien public qui fonde la revendication de renationalisation des sociétés concessionnaires.

Montreuil, le 23 juin 2017